
Communiqué

LE GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTE LA DATE LIMITE POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE RÉALISÉS AUX TERMES DU PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

On a maintenant jusqu'en octobre 2011 pour terminer le projet d'expansion du port de Belledune

Belledune (Nouveau-Brunswick), le 3 décembre 2010 – Le gouvernement du Canada reporte la date limite fixée pour la construction de nombreux projets d'infrastructure réalisés dans le cadre du Plan d'action économique. Cette prolongation permettra aux promoteurs de terminer leurs projets à l'aide des fonds fédéraux, dans l'intérêt des collectivités du Nouveau-Brunswick. Les promoteurs de projets réalisés aux termes du Fonds de stimulation de l'infrastructure, du Supplément du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, du Programme d'infrastructures de loisirs du Canada et du Programme d'infrastructure du savoir ont maintenant jusqu'au 31 octobre 2011 pour terminer leurs projets.

« Ce sont d'excellentes nouvelles pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Bien que la grande majorité des projets d'infrastructure devraient être terminés d'ici le 31 mars 2011, je suis persuadée que certains promoteurs apprécieront le temps additionnel qui leur est accordé pour mettre la touche finale à leur projet », a déclaré Tilly O'Neill-Gordon, députée de Miramichi, au nom du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, Chuck Strahl.

Pour être admissibles à cette prolongation, les responsables des projets doivent avoir engagé des coûts admissibles avant le 31 mars 2011. C'est le cas du projet d'expansion du port de Belledune, qui reçoit une contribution financière allant jusqu'à 26,4 millions de dollars dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure. Le projet comprend la construction d'un entrepôt de marchandises de 18 hectares, d'un terminal à chargement-déchargement par roulage pour les navires, ainsi que la réalisation d'autres travaux au port de Belledune.

« Le gouvernement du Canada est convaincu que cette prolongation donnera suffisamment de temps pour permettre l'achèvement d'importants projets », a ajouté la députée O'Neill-Gordon. « En reportant la date limite, nous ne voulons pas pénaliser les collectivités qui ont terminé leurs projets à temps, et c'est pourquoi des conditions importantes sont rattachées à cette prolongation. »

Depuis juillet 2009, plus de 420 000 emplois ont été créés ou conservés partout au pays, et environ 23 000 projets sont en cours ou terminés. Le gouvernement a consenti

16 milliards de dollars pour moderniser les infrastructures publiques, ce qui comprend les routes, les ponts, les infrastructures liées à l'eau, les parcs, le transport en commun et les installations récréatives.

On estime que cette prolongation profitera à certains projets partout au Nouveau-Brunswick qui ont accusé du retard en raison de mauvaises conditions météorologiques ou à cause de retards normaux liés à la construction de projets d'infrastructure.

La prolongation jusqu'au 31 octobre 2011 est unique. Le gouvernement du Canada n'assumera aucune part des coûts engagés après cette date, et les promoteurs seront tenus de terminer les projets à leurs propres frais. Tout en faisant preuve de souplesse, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire en sorte que le programme de stimulation prenne fin en temps opportun et que le Canada retourne rapidement à un équilibre budgétaire.

Le Plan d'action économique du Canada prévoit l'investissement de près de 16 milliards de dollars pour moderniser une vaste gamme d'infrastructures, dont les routes, les ponts, le transport en commun, les parcs et les installations de traitement de l'eau, ainsi que pour soutenir l'accès à la propriété, stimuler le secteur du logement et améliorer les logements dans l'ensemble du Canada.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

Cabinet du ministre des Transports,
de l'Infrastructure et des Collectivités
613-991-0700

Infrastructure Canada
613-948-1148
Sans frais: 1-877-250-7154